



# Formation d'ambulancier TNUP

## **Finalités de la formation**

La formation vise à répondre à la législation en vigueur relative à la profession d'ambulancier de transport non urgent de patients

Elle a pour but de permettre à l'étudiant d'acquérir les savoirs, aptitudes et compétences indispensables à l'exercice des fonctions d'ambulancier de transport non urgent de patients et, plus particulièrement :

- d'organiser et assurer la prise en charge, le conditionnement et le transport en ambulance de différents types de patients , dans le cadre d'une hospitalisation, d'un transfert entre deux institutions de soins ou prestataires de soins, d'un retour à domicile ou encore d'une consultation
- d'assurer un accompagnement adapté au patient, y compris dans les démarches administratives, selon les règles d'hygiène, de prévention des infections, de sécurité, de confort et de bien-être
- de réaliser le bilan de la situation du patient
- de reconnaître l'urgence de la situation et de faire appel si nécessaire à des renforts et secours spécialisés
- de conditionner la personne en vue de son transport ou de la positionner dans l'attente des renforts ou secours spécialisés
- d'assurer la surveillance de la personne et de mettre en œuvre les techniques adaptées à son état
- d'apporter les premiers soins nécessaires en attendant l'arrivée des secours spécialisés

## **Titre délivré à l'issue de la formation**

Certificat d' « ambulancier de transport non urgent de patients ») spécifique à l'enseignement secondaire supérieur de promotion sociale

## **Conditions d'accès à la formation**

Pour être admis en formation, l'étudiant doit être majeur et être titulaire, au minimum, du CESI ou du CE2D ou réussir un test d'admission organisé par le centre de formation.

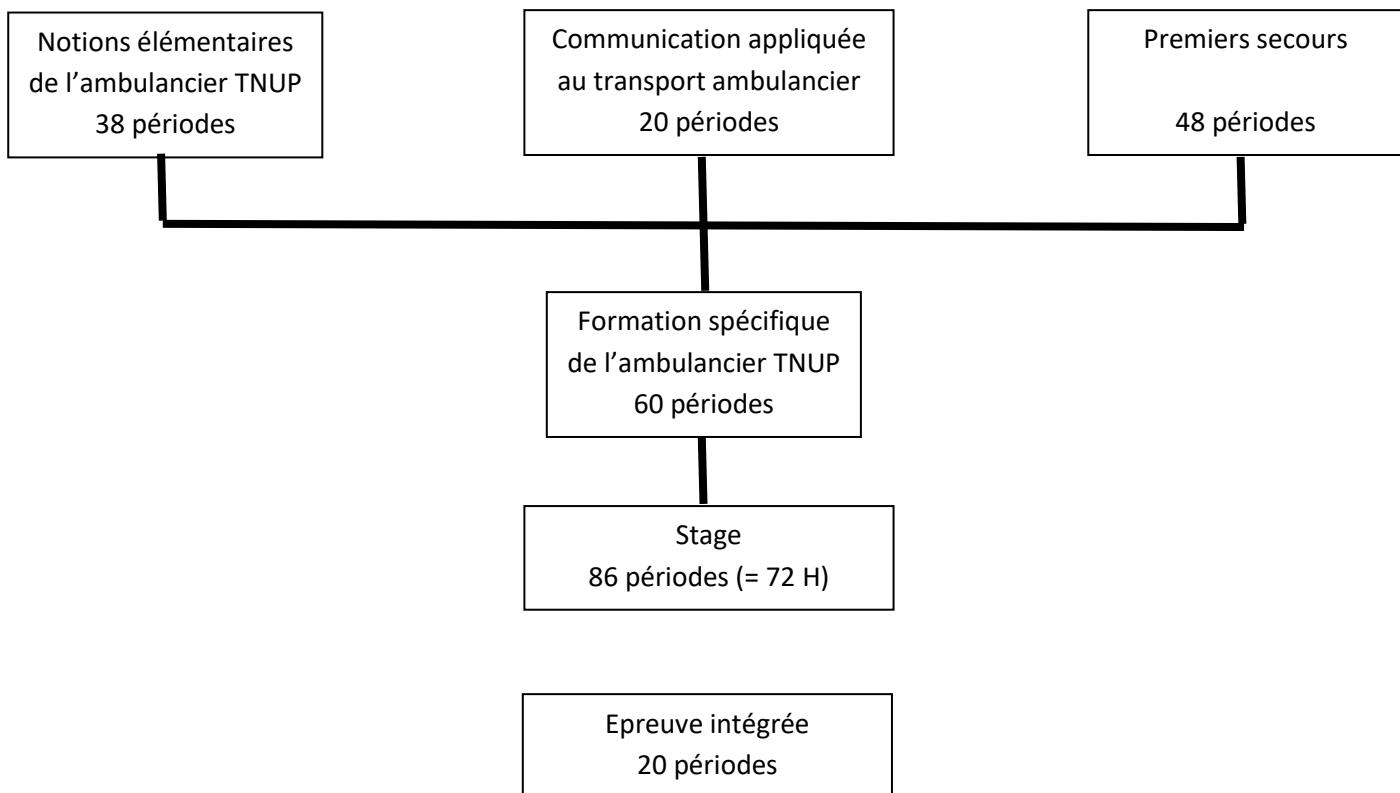
## **Public cible**

Toute personne désireuse d'obtenir le certificat d' « ambulancier de transport non urgent de patient ».

## **Débouché**

Ambulancier au sein d'un service agréé de transport non urgent de patients

## **Modalités de capitalisation de la formation**



## **Unités d'enseignement constitutives de la formation**

<b>Intitulés</b>	<b>Classement U.E.</b>	<b>Codes U.E.</b>	<b>Nbre. périodes</b>
Notions élémentaires de l'ambulancier TNUP	ESST	824127U21V2	38
Communication appliquée au transport ambulancier	ESST	824128U21V2	20
Premiers secours	ESST	824126U21V2	48
Formation spécifique de l'ambulancier TNUP	ESST	824129U21V2	60
Stage	ESST	824130U21V2	86
Epreuve intégrée	ESSQ	824125U22V2	20

## **Champ d'activité**

L'ambulancier de transport non urgent de patients travaille en équipe au sein d'une structure répondant aux prescrits légaux en vigueur relatifs à l'agrément et à l'exercice de la profession d'ambulancier de transport non urgent de patients.

A l'exception du transport visé par la loi du 08 juillet 1964 relative à l'aide médicale urgente, il assure la prise en charge, le conditionnement et le transport en ambulance de différents types de patients, dans le cadre d'une hospitalisation, d'un transfert entre deux établissements de soins ou prestataires de soins, d'un retour à domicile ou encore d'une consultation.

Il assure un accompagnement adapté au patient, y compris dans les démarches administratives, vers les structures de soins ou le domicile, selon les règles d'hygiène, de prévention des infections, de sécurité et de confort. Il veille en permanence à la qualité du bien-être du patient lors de sa prise en charge.

Il est responsable de la prise en charge du patient, dans le respect de la sécurité routière, à bord d'un véhicule répondant aux normes de fonctionnement en vigueur.

Il est apte à réaliser des gestes techniques adéquats en rapport avec l'état de santé du patient et est capable d'identifier une urgence vitale et d'appeler les secours médicaux adéquats, et, dans l'attente de leur arrivée, il apporte les premiers secours.

Au travers de sa démarche professionnelle, il démontre des attitudes et aptitudes à promouvoir son métier, à développer ainsi qu'à actualiser ses compétences, dans le respect du cadre légal et déontologique.

## **Tâches et missions de l'ambulancier de transport non urgent de patients**

Dans le cadre du transport de différents types de patients, en vue d'une hospitalisation, d'un transfert, d'une consultation, à l'exception du transport visé par la loi du 08 juillet 1964 relative à l'aide médicale urgente et, dans le respect de la législation en vigueur et des principes de déontologie, d'hygiène et de sécurité

- il prend connaissance de sa mission et recueille les informations utiles
- il organise le transport du patient
- il assure la vérification du bon état de fonctionnement du véhicule, de son contenu, de sa sécurité, de ses moyens de communication, avant et après la prise en charge
- il assure une communication appropriée avec le patient, sa famille et son entourage
- il manifeste une attitude professionnelle en vue d'établir et de maintenir un climat de confiance ainsi qu'une relation sereine
- il lève, soulève, positionne, déplace, immobilise adéquatement le patient selon son état en tenant compte des accessoires et des techniques disponibles dans le respect des principes d'ergonomie et de manutention
- il veille et contribue au bien-être physique et psychologique du patient pendant la prise en charge
- il aide le patient dans ses démarches administratives
- il apporte les premiers secours et analyse les risques
- il réagit efficacement face aux situations d'urgence vitale
- il collabore avec les autres intervenants professionnels et il transmet les informations pertinentes (notamment via les applications numériques liées à l'e-Health ou les sites web adéquats)
- il assure le nettoyage et le reconditionnement sanitaire de l'ambulance dans le respect des procédures
- il gère les aspects administratifs liés aux missions de transports non urgents de patients
- il participe à des dispositifs de formations continues et exerce une réflexion critique sur sa pratique en vue de contribuer au développement de son identité professionnelle.





## **DOSSIER PEDAGOGIQUE**

# **Notions élémentaires de l'ambulancier de transport non urgent de patients**

**Unité d'enseignement 82 41 27 U21 V2**

## **Finalités de l'unité d'enseignement**

Conformément à la législation en vigueur, cette unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant d'acquérir des connaissances élémentaires d'anatomie, de physiopathologie, des connaissances techniques et pratiques, indispensables pour assurer le transport sécuritaire lors de déplacements en ambulance de patients.

## **Acquis d'apprentissage**

**Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :**

- ◆ de citer et d'expliciter les éléments et les règles essentiels liés à l'usage, à la vérification du fonctionnement d'une ambulance, à son contenu, à sa sécurité avant et après la prise en charge
- ◆ de citer les informations pertinentes à recueillir et à transmettre à la centrale d'appel
- ◆ de définir et de caractériser une communication efficace et ses moyens techniques lors d'un transport en ambulance
- ◆ de décrire des troubles liés aux systèmes neurologique, respiratoire, circulatoire et locomoteur ainsi que les éléments essentiels des mécanismes anatomophysiologiques y afférents en vue de réaliser le transport sécuritaire du patient
- ◆ de caractériser une situation nécessitant l'administration d'oxygène médical
- ◆ d'identifier et de caractériser les principes nécessaires pour assurer :
  - ◆ la prévention des infections chez les patients
  - ◆ l'hygiène et la sécurité des professionnels, des patients ainsi que du matériel

**Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :**

- ◆ le niveau de cohérence et la capacité à établir des liens logiques
- ◆ le niveau de précision, la clarté et la rigueur au niveau de la terminologie et des techniques/principes
- ◆ le niveau d'intégration : la capacité à s'approprier des notions, concepts, techniques et démarches en les intégrant dans son analyse, son argumentation, sa pratique ou la recherche de solutions

En référence à l'article 8 du Décret du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, les détenteurs d'un brevet de secouriste-ambulancier délivré par un organisme agréé par la Santé publique, obtenu dans les cinq ans qui précèdent le début de l'unité d'enseignement peuvent obtenir une reconnaissance de capacités acquises pour la sanction de l'UE « Notions élémentaires d'ambulancier de transport non urgent de patients ».

## **Horaire de l'unité d'enseignement**

Dénomination du cours	Nbre. de périodes
Usage et fonctionnement d'une ambulance	8
Hygiène et prévention des infections	6
Anatomie, physiologie et physiopathologie	22
Administration d'oxygène médical	2

## **Programme**

L'étudiant sera capable :

### **Usage et fonctionnement d'une ambulance**

- ◆ de distinguer les contextes d'utilisation de l'ambulance et les règles de sécurité routière en fonction de l'urgence de la situation
- ◆ de définir le véhicule prioritaire et son usage en fonction de la législation en vigueur dans le cadre des professions d'ambulanciers
- ◆ de citer les règles essentielles de sécurité dans le cadre d'une intervention avec véhicule prioritaire
- ◆ de décrire les moyens de communication utilisés
  - ◆ dans une centrale d'appels
  - ◆ dans une ambulance
- ◆ de définir les critères d'une communication radio efficace
- ◆ d'identifier et de citer les informations indispensables à recueillir et à transmettre ainsi que les différents codes utilisés en radiocommunication dans le cadre de sa profession
- ◆ d'élaborer un itinéraire sur base des renseignements reçus lors de l'appel
- ◆ d'utiliser un dispositif de positionnement (GPS, plan, ...)
- ◆ d'effectuer le reconditionnement d'un véhicule et de son matériel afin que ceux-ci soient en permanence opérationnels
- ◆ de citer les problèmes techniques du véhicule et les dysfonctionnements du matériel les plus courants, qui nécessitent l'appel à des réparateurs afin de pallier à tout problème technique rendant le véhicule ou le matériel non opérationnel
- ◆ de citer les points de contrôles mécaniques de base et l'état sanitaire d'un véhicule avant toute intervention

### **Hygiène et prévention des infections**

- ◆ de définir et de caractériser les principes généraux de prévention des infections et d'hygiène individuels et professionnels à appliquer tant vis-à-vis de ses collègues et de lui-même que du patient transporté :
  - ◆ dans le cadre de la prise en charge de patients, notamment dans le cas de patients contagieux
  - ◆ dans le cadre du nettoyage et de la désinfection du véhicule
- ◆ d'identifier les mesures d'hygiène à appliquer en permanence en vue de maintenir le véhicule en parfait état sanitaire

### **Eléments d'anatomie et de physiopathologie**

- ◆ d'identifier, de citer et de situer les principaux éléments et organes composant
  - ◆ le système nerveux
  - ◆ le système respiratoire
  - ◆ le système circulatoire
  - ◆ le système locomoteur
  - ◆ le système digestif
  - ◆ le système uro-génital
  - ◆ la peau
- ◆ d'expliquer les troubles les plus fréquents des systèmes nerveux, respiratoire, circulatoire et locomoteur en se basant sur les éléments essentiels du fonctionnement de ces systèmes

### **Administration d'oxygène médical**

- ◆ d'identifier et de manipuler une bouteille d'oxygène en toute sécurité
- ◆ d'identifier les situations nécessitant l'administration d'oxygène médical
- ◆ d'administrer de l'oxygène médical en toute sécurité





## **DOSSIER PEDAGOGIQUE**

# **Communication appliquée au transport ambulancier**

**Unité d'enseignement 82 41 28 U21 V2**

## **Finalités de l'unité d'enseignement**

L'unité d'enseignement vise à faire acquérir et appliquer les principes élémentaires de communication nécessaires à l'exercice du métier d'ambulancier, tels que :

- ◆ les mécanismes de la communication verbale et non verbale liés à l'accompagnement relationnel
- ◆ la récolte et la synthèse des informations nécessaires à la prise en charge et au transfert du patient
- ◆ la transmission orale et écrite des informations liées au transport du patient

## **Acquis d'apprentissage**

**Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :**

*dans le cadre de situations fictives relatives au transport ambulancier*

- ◆ *au départ d'un support de communication verbale et professionnelle*, d'extraire et de reformuler oralement les éléments essentiels exploitables dans le cadre de son travail
- ◆ *au départ d'un support de communication écrite et professionnelle*, de résumer par écrit le contenu essentiel exploitable dans le cadre de son travail
- ◆ *lors d'une prise en charge d'un patient*, d'adapter sa communication verbale et non verbale à la situation

**Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :**

- ◆ le niveau de cohérence et la capacité à établir des liens logiques pour former un ensemble organisé
- ◆ le niveau de précision, la clarté et la rigueur au niveau de la terminologie et des techniques
- ◆ le niveau d'intégration : la capacité à s'approprier des notions, concepts, techniques et démarches en les intégrant dans son analyse, son argumentation, sa pratique ou la recherche de solutions

## **Horaire de l'unité d'enseignement**

Dénomination du cours	Nbre. de périodes
Communication professionnelle appliquée au transport ambulancier	20

## **Programme**

L'étudiant sera capable :

*à partir de situations fictives de prise en charge d'un patient dans le cadre du transport ambulancier et au départ de supports de communication professionnelle verbale et écrite,*

- ◆ de décoder, restituer oralement et résumer par écrit les éléments factuels des messages
- ◆ de décoder la dimension non verbale de ces messages
- ◆ d'en analyser le contenu pour identifier les éléments implicites
- ◆ d'échanger à propos des diverses interprétations des messages (distinction faits, sentiments, opinions)
- ◆ de poser des questions pour clarifier sa compréhension des messages
- ◆ d'exploiter les principes de l'écoute active et d'empathie au sein de la communication non violente
- ◆ de reformuler les informations à exploiter dans le cadre de son travail
- ◆ d'exprimer des messages adaptés à l'interlocuteur et facilitant la communication entre les personnes
- ◆ de comprendre et d'employer les termes médicaux corrects
- ◆ de gérer l'agressivité
- ◆ de communiquer avec une personne atteinte de démence



## **DOSSIER PEDAGOGIQUE**

# **Premiers secours**

**Unité d'enseignement 82 41 26 U21 V2**

## **Finalités de l'unité d'enseignement**

Cette unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant d'acquérir les connaissances techniques et les pratiques de base liées au secourisme, y compris celles liées à la réanimation cardio-pulmonaire et la défibrillation externe automatique.

## **Acquis d'apprentissage**

**Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :**

*face à une situation fictive d'accident et/ou de malaise d'une victime, quel que soit son âge*

- ◆ de réaliser un bilan global de la situation et de mettre en œuvre les règles essentielles d'intervention
- ◆ d'effectuer la prise en charge de la victime dans le cadre des premiers secours, selon les normes en vigueur :
  - adopter des attitudes respectueuses et adaptées à la situation et à la victime
  - réaliser un bilan vital de la victime
  - faire appel aux renforts/secours spécialisés si nécessaire
  - assurer le maintien des fonctions vitales en attendant les secours spécialisés
  - réaliser une réanimation cardio-pulmonaire (RCP) avec utilisation d'un appareil de défibrillation externe automatisé (DEA)
  - administrer les premiers soins de base

**Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :**

- ◆ le niveau de cohérence et la capacité à établir des liens logiques pour organiser son intervention
- ◆ le niveau de précision : la clarté et la rigueur au niveau de la terminologie et des techniques/principes
- ◆ le niveau d'intégration : la capacité à s'approprier des techniques

En référence à l'article 8 du Décret du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, les détenteurs

- d'un brevet de secouriste-ambulancier délivré par un organisme agréé par la Santé publique, obtenu dans les cinq ans qui précèdent le début de l'unité d'enseignement
- d'un brevet de secouriste intégrant une évaluation certificative obtenu dans les cinq ans qui précèdent le début de l'unité d'enseignement
- du titre de brevet d'infirmier hospitalier ou d'infirmier bachelier ou gradué peuvent obtenir une reconnaissance de capacités acquises pour la sanction de l'UE « Premiers secours ».

## **Horaire de l'unité d'enseignement**

Dénomination du cours	Nbre. de périodes
Premiers secours et RCP dans contextes généraux ou spécifiques d'intervention	48

## **Programme**

L'étudiant sera capable :

*au départ de situations fictives d'accident et/ou de malaise d'une victime, quel que soit son âge*

- ◆ de définir les principaux éléments du cadre légal et réglementaire régissant l'ambulancier de transport non urgent de patients
- ◆ de définir la chaîne de survie et les règles essentielles d'intervention
- ◆ de reconnaître une situation d'urgence nécessitant l'appel de renforts
- ◆ de décrire la procédure pour faire appel, si nécessaire, à des renforts/secours spécialisés
- ◆ de reconnaître le malaise présenté par la victime
- ◆ de réaliser l'approche d'une victime inconsciente
- ◆ d'adopter des attitudes respectueuses et adéquates face à la situation
- ◆ de reconnaître l'état de mort apparente
- ◆ de réagir adéquatement face au malaise cardio-pulmonaire
- ◆ de réaliser une réanimation cardio-pulmonaire (RCP) en utilisant un défibrillateur externe automatique
- ◆ de mettre la victime en position adéquate en fonction de son état
- ◆ d'arrêter une hémorragie externe
- ◆ de pratiquer une désobstruction
- ◆ de prodiguer les premiers soins en cas :
  - de plaies, piqûres, morsures ...
  - de brûlure
  - de traumatismes de l'appareil locomoteur
  - de malaises : intoxication, crise d'agitation, tétanie, perte de connaissance, hypoglycémies, paralysies, accident vasculaire cérébral (AVC), ...
- ◆ d'identifier et de caractériser, dans des situations qui nécessitent une attention particulière :
  - les principales atteintes par des agents physiques ou chimiques et les intoxications
  - les principaux troubles pédiatriques
  - les principaux troubles spécifiques tels que :
    - accident vasculaire cérébral (AVC)
    - malaise cardio-pulmonaire
    - perte de connaissance, hypoglycémie, tétanie et épilepsie
    - hyperthermie, hypothermie, insolation
    - crise d'agitation quelle qu'en soit la cause
- ◆ d'identifier et de caractériser son champ d'intervention par rapport à ces différentes atteintes, troubles pédiatriques ou spécifiques





## **DOSSIER PEDAGOGIQUE**

# **Formation spécifiques de l'ambulancier de transport non urgent de patients**

**Unité d'enseignement 82 41 29 U21 V2**

## **Finalités de l'unité d'enseignement**

Cette unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant d'acquérir les connaissances techniques et pratiques indispensables à la prise en charge, au conditionnement, à la surveillance des patients dans le cadre de transports non urgents de patients selon la législation en vigueur.

## **Pré requis**

Avoir réussi les unités d'enseignement « Premiers secours » (82 41 26 U21 V2) et « Notions élémentaires de l'ambulancier de transport non urgent de patients » (82 41 27 U21 V2).

## **Acquis d'apprentissage**

**Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :**

*dans les limites de ses fonctions, au départ d'une situation fictive proposée par le chargé de cours, pour effectuer la prise en charge d'un patient dans le cadre d'un transport en ambulance, dans le respect de la législation en vigueur*

- ◆ de réaliser un bilan de la situation du patient
- ◆ de lever, de soulever, de positionner, de déplacer, d'immobiliser adéquatement le patient selon son état en tenant compte des accessoires et des techniques disponibles, dans le respect des principes d'ergonomie et de manutention afin de garantir sa sécurité
- ◆ d'adapter son comportement vis-à-vis du patient, de sa famille et/ou de son entourage
- ◆ de prendre en compte les aspects déontologiques
- ◆ de surveiller le patient en fonction de son problème de santé
- ◆ de transporter le patient vers sa destination en respectant les règles de sécurité, d'hygiène et de prévention des infections
- ◆ d'identifier la dégradation de l'état de santé du patient et d'analyser le risque encouru par celui-ci afin de pouvoir juger de la nécessité d'une assistance selon son état
- ◆ d'appeler les renforts/secours spécialisés
- ◆ d'assurer le maintien des fonctions vitales en l'attente des secours spécialisés
- ◆ de continuer à traiter le patient par oxygène médical
- ◆ de transmettre, dans le respect des procédures, les informations relatives au patient et à la mission

**Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :**

- ◆ le niveau de cohérence et la capacité à établir des liens logiques
- ◆ le niveau de précision, la clarté et la rigueur au niveau de la terminologie, des concepts et des techniques
- ◆ le niveau d'intégration : la capacité à s'approprier des notions, concepts, techniques et démarches en les intégrant dans son analyse, son argumentation, sa pratique ou la recherche de solutions

## **Horaire de l'unité d'enseignement**

Dénomination du cours	Nbre. de périodes
Manutention et ergonomie	10
Législation, déontologie et éthique de la profession	6
Transport non urgent de patients	20
Transport non urgent de patients : travaux pratiques	24

## Programme

L'étudiant sera capable :

### **Ergonomie et manutention de charges et de personnes**

*dans le respect des principes ergonomiques, du confort, de la sécurité du patient et du travailleur*

- ◆ d'identifier et d'utiliser les techniques de manutention adéquates pour mobiliser, transporter ou immobiliser un patient avec ou sans accessoires

### **Législation, déontologie et éthique**

*dans le respect de la législation en vigueur relative à l'exercice des professions de soins de santé*

- ◆ de décrire le rôle et les tâches de l'ambulancier dans le cadre des transports non urgents de patients par rapport aux services, aux patients et aux milieux professionnels rencontrés
- ◆ de définir la notion de transport non urgent de patients, en ce compris l'intégration dans la gestion de situations d'urgence collectives et la participation à des dispositifs préventifs
- ◆ d'identifier ses responsabilités dans l'exercice de sa fonction
- ◆ d'identifier et de caractériser les règles déontologiques ainsi que les principes éthiques essentiels dans le cadre des transports non urgents de patients par rapport aux services, aux patients et aux milieux professionnels rencontrés
- ◆ de citer les différents types d'institutions avec lesquelles il est susceptible de travailler dans l'exercice de sa fonction et d'en énoncer les spécificités

### **Transport non urgent de patients**

*dans le respect de la législation en vigueur et des aspects déontologiques,*

- ◆ d'identifier les informations pertinentes issues des applications e-Health
- ◆ d'identifier et de caractériser les principales formalités administratives à accomplir lors de transports non urgents de patients
- ◆ de définir et de citer les différents documents administratifs relatifs aux « services ambulances »
- ◆ d'énoncer la liste des renseignements devant être collectés pour avoir une information maximale sur :
  - le degré d'urgence de l'intervention avec renvoi de l'appel si nécessaire
  - l'état du patient
  - les intervenants éventuels présents sur place
  - la localisation précise du lieu d'intervention
- ◆ au départ de mises en situation fictives :
  - de déterminer le degré d'urgence d'une situation
  - de déterminer les renseignements à rassembler lors de l'appel
  - de définir les conditions du renvoi de l'appel vers d'autres services de secours
  - de définir avec précision les termes du vocabulaire médical rencontrés
  - de reformuler en des termes simples les instructions médicales transmises
  - de transmettre les informations reçues de manière circonstanciée, complète et précise
  - de compléter la feuille de rapport de mission mise à disposition
- ◆ de citer les phases administratives d'une admission hospitalière
- ◆ de décrire les différents appareillages dont le patient pris en charge peut être muni et d'en identifier les anomalies potentielles
- ◆ d'identifier et de caractériser les règles d'hygiène et de sécurité relatives au transport d'un patient appareillé
- ◆ de citer et de mettre en pratique les techniques qui permettent la prévention des infections
- ◆ d'adopter des attitudes professionnelles permettant d'établir et de maintenir un climat de confiance ainsi qu'une relation sereine avec le patient, sa famille et/ou son entourage
- ◆ d'expliciter les situations particulières de prise en charge d'un patient, accompagné ou non, en ce compris la définition des termes ainsi que des aspects psychologiques particuliers, dans au minimum les contextes suivants :
  - pédiatrique
  - de trouble comportemental et/ou de handicap mental et/ou psychiatrique
  - gériatrique

- de dialyse
- de chimiothérapie et/ou de radiothérapie
- de soins palliatifs et/ou de fin de vie
- ◆ d'identifier et de décrire la manière d'installer le patient en position d'attente et de transport que requiert son état
- ◆ d'expliciter les techniques et la procédure à suivre pour réaliser un bilan primaire et secondaire complet sans utilisation de matériel, en ce compris la prise de pouls radial et carotidien d'un patient
- ◆ d'identifier et d'expliciter les points de surveillance à prendre en considération lors de l'accompagnement du patient durant le transport au niveau de :
  - son état physique et son évolution
  - son appareillage
  - son état psychologique
  - ses considérations philosophiques ou religieuses
  - sa famille et/ou son entourage
- ◆ d'énoncer la liste des renseignements utiles à propos du patient en vue d'assurer la continuité de sa prise en charge
- ◆ d'identifier les situations dans lesquelles l'ambulancier :
  - continue à traiter le patient sous oxygène médical avec la surveillance adéquate
  - vide une poche à urine, remplace une poche de stomie

#### **Transport non urgent de patients : travaux pratiques**

*à partir des mises en situation fictives mobilisant des tâches liées à l'activité d'enseignement de « Transport non urgent de patients », dans le respect de la législation en vigueur et des aspects déontologiques*

- ◆ de collecter les informations nécessaires à la prise en charge
- ◆ de prendre en charge un patient, accompagné ou non, dans au minimum les contextes suivants :
  - pédiatrique
  - de trouble comportemental et/ou de handicap mental et/ou psychiatrique
  - gériatrique
  - de dialyse
  - de chimiothérapie et/ou de radiothérapie
  - de soins palliatifs et/ou de fin de vie
- ◆ d'adapter son comportement vis-à-vis du patient, de sa famille et/ou de son entourage
- ◆ d'installer le patient, selon son état, dans la position la plus adéquate, dans le respect des règles de manutention, de sécurité et d'utilisation du matériel
- ◆ de réaliser un bilan primaire et secondaire complet
- ◆ de manipuler le matériel de l'ambulance et le cas échéant l'appareillage du patient dans les limites de sa fonction et en vue d'un transport sécuritaire
- ◆ de surveiller l'état général, la sécurité et le confort du patient pendant le transport
- ◆ d'appliquer les principes d'hygiène et de sécurité et de prévention des infections
- ◆ de poser les actes pour :
  - continuer à traiter le patient sous oxygène médical
  - vider une poche à urine et remplacer une poche de stomie
- ◆ de transmettre les renseignements utiles à propos du patient en vue d'assurer la continuité de sa prise en charge



## **DOSSIER PEDAGOGIQUE**

# **Stage : ambulancier de transport non urgent de patients**

**Unité d'enseignement 82 41 30 U21 V2**

## **Finalités de l'unité d'enseignement**

Cette unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant, en situations professionnelles réelles,

- ◆ de mettre en œuvre les connaissances techniques et pratiques indispensables à la prise en charge, au conditionnement, à la surveillance, au transport de patients dans le cadre de transports non urgents de patients selon la législation en vigueur (Arrêté royal du 14 mai 2019 fixant la date d'entrée en vigueur de l'arrêté royal du 18 novembre 2004 relatif à l'agrément des praticiens des professions paramédicales, pour la profession d'ambulancier de transport non urgent de patients) ;
- ◆ d'expérimenter des prises en charge de patients, tout en questionnant les pratiques, en vue de développer son identité professionnelle.

## **Pré requis**

Avoir réussi l'unité d'enseignement « Formation spécifique de l'ambulancier de transport non urgent de patients » (82 41 29 U21 V2).

## **Acquis d'apprentissage**

**Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :**

*pour diverses situations d'intervention dans le cadre du transport non urgent de patients*

- ◆ de rendre compte dans un rapport écrit de ses observations et questionnements au terme de la prise en charge de patients
- ◆ de décrire et de justifier une démarche de prise en charge professionnelle, comme ambulancier de transport non urgent de patients, tant au niveau du patient que de son transport
- ◆ de poser les gestes techniques adaptés aux situations rencontrées
- ◆ d'adopter des attitudes de travail en équipe d'ambulanciers de transport non urgent de patients et de collaborer avec des équipes multidisciplinaires au profit d'une prise en charge efficace
- ◆ de questionner les prises en charge auxquelles il a participé sur le plan :
  - ◆ des gestes professionnels
  - ◆ de la collaboration en équipe
  - ◆ de la communication professionnelle
  - ◆ de sa relation avec le patient

**Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :**

- ◆ le niveau de cohérence et la capacité à établir des liens logiques pour organiser son intervention
- ◆ le niveau de précision, la clarté et la rigueur au niveau de la terminologie et des techniques/principes
- ◆ le niveau d'intégration : la capacité à s'approprier des notions, concepts, techniques et démarches en les intégrant dans son analyse, son argumentation, sa pratique ou la recherche de solutions

## **Horaire de l'unité d'enseignement**

Stage de minimum 86 périodes (soit 72 heures) avec un minimum de 15 prises en charge de patients

Dénomination du cours	Nbre. de périodes
Encadrement de stage	10

## **Programme**

L'étudiant sera capable :

*dans le respect de la législation en vigueur*

- ◆ de communiquer au service accueillant, les objectifs du stage
- ◆ de collecter les informations utiles aux prises en charge notamment par l'observation et les échanges avec le tuteur de stage
- ◆ d'appliquer les gestes professionnels de l'ambulancier de transport non urgent de patients, dans le respect des principes déontologiques, des limites de sa fonction, des règles d'hygiène, de prévention des infections et de sécurité tant pour le conditionnement du véhicule que pour la surveillance, le suivi administratif et le transport du patient
- ◆ d'inscrire ses activités dans un travail d'équipe
- ◆ d'établir une communication professionnelle avec le patient, sa famille et/ou son entourage et les intervenants professionnels en vue d'une part de développer et de maintenir un climat de confiance, une relation sereine et d'autre part d'assurer, par la transmission des informations, la continuité de la prise en charge
- ◆ de rédiger dans un rapport écrit un relevé de ses interventions reprenant, pour chacune, de façon succincte et précise
  - ◆ une description de la situation rencontrée
  - ◆ les gestes adoptés pour assurer la prise en charge et le transfert du patient dans les meilleures conditions
  - ◆ un questionnement de sa prise en charge globale, au travers :
    - des gestes professionnels
    - de la collaboration en équipe
    - de la communication professionnelle
    - de sa relation avec le patient

Le personnel chargé de l'encadrement a pour fonctions, au travers de séances individuelles et/ou collectives :

- de veiller à l'organisation et au suivi administratif du stage : horaire, convention, réglementation spécifique, explicitations lors des contacts avec le service concerné des objectifs du stage
- de présenter et de définir les acquis d'apprentissage ainsi que les critères de réussite
- de communiquer les consignes de rédaction du rapport
- de veiller à l'adéquation du choix du lieu de stage par l'étudiant par rapport aux acquis d'apprentissage
- d'accompagner l'étudiant dans sa démarche de questionnement sur des situations rencontrées en stage
- de consulter le tuteur de stage afin d'évaluer la progression de l'étudiant dans l'acquisition des attitudes favorables et des pratiques propres à l'exercice du métier
- d'évaluer le stage





## **DOSSIER PEDAGOGIQUE**

**Epreuve intégrée de la formation d'  
ambulancier de transport non urgent de patients**

**Unité d'enseignement 82 41 25 U22 V2**

## **Finalités de l'unité d'enseignement**

Cette unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant de développer son identité professionnelle en posant un regard réflexif sur une situation professionnelle de prise en charge d'un patient sous l'angle de différentes dimensions (techniques, pratiques, communicationnelles, relationnelles, sécuritaires, ergonomiques, contextuelles, administratives,...) et d'aspects déontologiques intervenant dans le cadre du transport non urgent de patients selon la législation en vigueur.

## **Acquis d'apprentissage**

**Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :**

*à partir d'une situation vécue personnellement en stage*

- ◆ de décrire une situation interpellante de transport non urgent d'un patient
- ◆ d'analyser dans cette situation la prise en charge du patient en y identifiant les éléments significatifs liés à l'exercice de la profession
- ◆ de mener une réflexion professionnelle rigoureuse, intégrant les différentes dimensions et aspects déontologiques du métier, soucieuse d'améliorer la qualité de sa prise en charge et de développer son identité professionnelle
- ◆ de synthétiser son analyse et sa réflexion dans le cadre d'un travail écrit
- ◆ de défendre oralement son analyse et sa réflexion

**Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :**

- ◆ le niveau de cohérence et la capacité à établir des liens logiques pour former un ensemble organisé
- ◆ le niveau de précision, la clarté et la rigueur au niveau de la terminologie, des concepts et des techniques/principes/modèles
- ◆ le niveau d'intégration : la capacité à s'approprier des notions, concepts, techniques et démarches en les intégrant dans son analyse, son argumentation, sa pratique ou la recherche de solutions
- ◆ le niveau d'autonomie et de réflexivité : la capacité d'identifier seul des situations pertinentes de réflexion et de remise en question

## **Horaire de l'unité d'enseignement**

Charge de travail pour l'étudiant : 30 heures

Dénomination du cours	Nbre. de périodes
Epreuve intégrée de la formation d'ambulancier de transport non urgent de patients	20

## **Programme**

L'étudiant sera capable :

- ◆ d'exposer de manière synthétique la situation professionnelle de transport non urgent de patients qu'il aura choisie relative à une prise en charge globale d'un patient
- ◆ d'analyser et de critiquer cette situation professionnelle dans ses différents dimensions (techniques, pratiques, communicationnelles, relationnelles, sécuritaires, ergonomiques, contextuelles, administratives, ...) et ses aspects déontologiques en vue d'améliorer la qualité de la prise en charge ainsi que de développer son identité professionnelle
- ◆ de mettre en évidence les liens entre son analyse critique et les acquis d'apprentissage de la section
- ◆ d'exprimer par écrit son analyse critique et intégrative dans le cadre du travail de prise en charge individuelle et en équipe
- ◆ d'exprimer sa vision du métier d'ambulancier de transport non urgent de patients au terme de sa formation et de mener une réflexion relative à la formation continue

Le chargé de l'encadrement a pour mission, au travers de séances collectives et/ou individuelles :

- de communiquer les acquis d'apprentissage, les critères de réussite et du degré de maîtrise
- d'expliquer les consignes de l'épreuve intégrée, en ce compris la démarche d'analyse réflexive d'une situation professionnelle et le contexte de la présentation orale
- d'orienter l'étudiant dans le choix de la situation interpellante à analyser
- de s'assurer de l'état d'avancement du travail de l'étudiant et de le réorienter si nécessaire
- de favoriser l'auto-évaluation de l'étudiant
- d'encourager l'étudiant dans son positionnement professionnel et de lui rappeler l'importance de la formation continue
- de préparer l'étudiant à la présentation et à la défense orale de son travail en le guidant le cas échéant du point de vue technique
- d'organiser la présentation orale des épreuves intégrées devant le jury

